

| |
|-------------|
| Département |
| NORD |
| Canton |
| ANICHE |
| Commune |
| DECHY |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°133-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant restriction de circulation, Interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de l'entreprise **JEAN LEFEBVRE GRANDS TRAVAUX – 380 rue Jean Perrin – ZI Douai-Dorignies – DOUAI Cédex (59505)** qui souhaite effectuer des travaux d'aménagement de la chicane en occupant temporairement le domaine public, **Route de Loffre (RD13)** –à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

Du 17 juin au 1^{er} juillet 2024, l'Entreprise **JEAN LEFEBVRE NORD GRANDS TRAVAUX** est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus, **route de Loffre (RD13)** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- ❖ le stationnement sera interdit
- ❖ la circulation sera restreinte à 30 km/h et alternée par feux tricolores

Article 3.

Les services de l'Entreprise **JEAN LEFEBVRE GRANDS TRAVAUX** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ Monsieur le Directeur de l'Entreprise **JEAN LEFEBVRE GRANDS TRAVAUX**
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 10 juin 2024

Le Maire,
Jean-Michel SZATNY

Publié sur le site de la ville le 11 juin 2024

